



**Conseil des droits de l'Homme
56ème session (18 juin – 12 juillet 2024)**



Dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial sur le Burundi

Déclaration orale de la FIACAT et de l'ACAT Burundi

4 juillet 2024

Monsieur le Président,

Monsieur le Rapporteur Spécial,

La FIACAT et l'ACAT Burundi sont préoccupées par la situation des droits humains au Burundi marquée par une recrudescence des cas d'enlèvements, de disparitions forcées ainsi qu'une augmentation des cas d'atteintes à la liberté de la presse, et de répression des voix dissidentes, ce qui est particulièrement préoccupant dans le contexte des élections législatives de 2025.

A titre illustratif, durant la période d'août 2023 à juin 2024, ACAT-Burundi a pu recenser 168 cas d'assassinats, 48 cas d'enlèvements, 151 cas d'arrestations arbitraires et illégales et 40 cas de torture commis en toute impunité.

Le 5 juin 2024, M. Pascal Ntakirutimana, journaliste et responsable politique au sein du groupe de presse Iwacu a failli être arrêté par deux policiers, en dehors de tout cadre légal, après qu'il ait interviewé un politologue accusant le parti au pouvoir de saper la démocratie.

Nos organisations condamnent fermement la censure de la presse, les restrictions de l'espace civique et les arrestations et détentions arbitraires des journalistes à l'exemple de la journaliste Sandra Muhoza du journal Lanova et, et appellent à la libération immédiate des journalistes qui ont été condamnés pour avoir exercé leur droit à la liberté de la presse, à l'instar de la journaliste Floriane Irangabiye condamnée à 10 ans de prison le 2 mai 2023.

Je vous remercie.